

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2015

Le quatorze décembre deux mille quinze

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 4 décembre 2015, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

<u>Membres présents</u>: MMes. & MM. R. PFEFFER - P. CHAPOT- L. BIOT - V. MERLE - F. MILLION-B. BURTIN- J. REY - P. BERRET - J. POUZADOUX - G. BOUZIAT - JC. BARILLET - A. DUTEL - J.GUINAND - E. BANDE - P.DANIEL - J. FOUCART- JP. PONS - M. DELORME - B. LAUGINIE - C. THIRY - M. YUSTE - A. RULLIERE.

Membres excusés:

C. DREUX donne pouvoir à JP. PONS

F. VALETTE donne pouvoir M. LE MAIRE

G.TEZIER donne pouvoir à P. BERRET

V. ZIMMERMAN donne pouvoir à F. MILLION

MJ. GUINAND donne pouvoir à A. RULLIERE

Membres absents:

C. GALLET

Y. PAPILLON

Secrétaire élu : J. GUINAND

Nombre de conseillers

En exercice 29 Présents 22 Votants 27

Début de la séance : 20H30

L'ordre de présentation des délibérations est modifié : 111/15 - 112/15 - 113/15 - 109/15 - 110/15.

<u>Délibération n° 111/15</u> <u>Objet : Renouvellement de la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux</u> <u>Année 2016</u>

Ouï l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la convention à intervenir, pour l'année 2016, entre la commune de Mornant et la Société de Protection des Animaux,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de C. GALLET et Y. PAPILLON

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents

24

Votants 29

<u>Délibération nº 112/15</u>

<u>Objet : Système d'Information Géographique intercommunal - Approbation de la charte d'utilisation du Géo portail du Pays Mornantais</u>

Ouï l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'approuver la charte d'utilisation du Géo portail intercommunal,

-d'approuver l'acte d'engagement accompagnant la charte,

-d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer ces derniers et tous documents y afférant.

A l'unanimité des membres présents et représentés

<u>Délibération n° 113/15</u> <u>Objet : Budget de la commune – exercice 2015 - décision modificative n°3</u>

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la décision modificative n°3 – budget de la commune – exercice 2015

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Délibération nº 109/15

Objet : Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)- Avis de la commune sur le volet prescriptif et prospectif du SDCI (à échéance 2017)

Ouï l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

En ce qui concerne les Propositions de regroupement des EPCI,

-de prendre acte de l'avis formulé par les communautés de communes membres du SIMOLY qui se sont déclarées favorables à ce regroupement figurant dans le projet de SDCI proposé par le Préfet. En effet, ce regroupement permettra de perpétuer les partenariats déjà existants entre le SOL et le SIMOLY que ce soit dans le cadre de la « Marque Collective Monts et Coteaux » ou encore dans le cadre du « Lyonnais touristique ».

En ce qui concerne les « Propositions de fusion de syndicats », concernant une commune membre de la COPAMO

-de prendre acte de l'avis de la CCVL défavorable à la fusion du SIAHVG avec le SYSEG et de proposer de privilégier la fusion du SIAHVG avec le SIAHVY

En ce qui concerne les Propositions de regroupement des EPCI:

- d'émettre un avis défavorable à la proposition de fusion des 4 Communautés de Communes même s'il est envisageable d'approfondir l'exercice de certaines compétences à cette échelle, en concertation entre les communautés de communes qui constituent le périmètre du SOL. La commune de Mornant souhaite engager une vraie réflexion sur un périmètre intercommunal cohérent en terme de bassin de vie en vue d'envisager un territoire pertinent.

En ce qui concerne l'organisation de la politique de l'eau :

- d'émettre un avis défavorable à la proposition d'absorption du syndicat SIE Millery Mornant (MIMO) par le Syndicat Mixte d'Eau Potable SMEP Rhône Sud,
- -d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

<u>Délibération nº 110/15</u> <u>Objet : Schéma de mutualisation des moyens dans le cadre du projet de territoire du Pays</u> <u>Mornantais</u>

Ouï l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver le projet de schéma de mutualisation du Pays Mornantais,

-d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**_*_*_*_*_*_*_

Prochaine séance du conseil municipal : 1er février 2016 – 20h00

Fin de la séance : 22h00

Mornant, le 15 décembre 2015

Le Maire,

Renaud PFEFFER